

Sortir des classes et se réappropriier la nature

A l'heure où les enfants retrouvent le chemin de l'école, une ASBL propose de sortir des classes. Objectif du projet : recréer un lien entre les enfants et la nature.

● **Aimée LE GOFF**

Quels enfants allons-nous laisser à notre Terre ? L'association d'éducation écocitoyenne *La Leçon Verte* s'est penchée sur la question avec son programme «Osons l'école dehors !», proposé aux écoles maternelles et primaires de Wallonie.

Objectif : recréer et entretenir un lien déjà trop appauvri entre l'enfant et l'environnement. Réparti sur toute l'année scolaire, le projet comporte dix animations d'une demi-journée par mois, organisées en concertation avec les enseignants, encadrées par des animateurs membres de l'association.

« À l'occasion d'une sortie dans le parc ou dans le bois à côté de l'école, nous proposons une activité qui aborde toujours un thème en lien avec la nature : les arbres, les champignons, les oiseaux, les mammifères par exemple, explique Monique Lozet, fondatrice de l'association à l'origine du projet. Autour de ces thématiques, nous intégrons des explications en rapport avec le programme scolaire et les priorités des enseignants. Les enfants apprennent donc en même temps, ils mesurent, comptent, calculent. »

Huit classes participent pour l'instant au programme, qui en est encore à sa phase de test. « Nous aimerions intervenir dans plus d'une vingtaine de classes à l'avenir », ajoute l'animatrice. Pour y arriver, l'organisation espère récolter les fonds nécessaires et compte entre autres sur le financement participatif. Le programme a d'ailleurs été déposé sur la plateforme www.ulule.com en janvier. 6 400 euros sont estimés nécessaires pour offrir le pro-

gramme à 5 classes.

Des élèves plus épanouis

« Osons l'école dehors ! », c'est d'abord le triste constat que les enfants sont en manque de nature. Porteur d'espoir, le programme souhaite démontrer les bienfaits de l'éducation écocitoyenne sur l'épanouissement de l'enfant.

« Nous avons remarqué que grâce à ces activités extérieures, les enfants développent leur psychomotricité, leur créativité, les notions de temps et d'espace et leur capacité à communiquer. C'est aussi une vraie libération pour les enfants hyperactifs ou sous tension, qui peuvent s'exprimer autrement », souligne M^{me} Lozet.

Les conséquences sont positives sur le développement de l'enfant. Réciproquement, le projet contribue à sensibiliser à la protection de l'environnement, puisque, comme l'explique la responsable, « en découvrant physiquement la biodiversité, on apprend à l'aimer. Et quand on aime, on respecte ».

Un cercle vertueux que l'organisme aimerait d'ailleurs propager à une plus grande échelle : « L'idéal serait que les enseignants développent ensuite régulièrement ces activités sans faire appel à notre intervention. Mais il y a encore beaucoup d'appréhension. Ils sont de plus en plus enthousiastes et favorables à l'idée, mais n'osent pas agir, souvent par peur de sortir du cadre ou d'être en retard sur le programme scolaire. Nous, nous sommes là pour les aider à oser. » ■

« En découvrant physiquement la biodiversité, on apprend à l'aimer. Et quand on aime, on respecte. »

Apprendre le néerlandais en forêt !

De multiples initiatives d'éducation à l'environnement se développent. Parmi les activités proposées, l'organisme de sensibilisation écocitoyenne GoodPlanetBelgium propose, à la demande des enseignants, des animations en néerlandais dans les bois pour les maternelles et les primaires. «L'idée est de continuer sur la lignée de l'apprentissage de base de la langue, tout en exploitant ce que nous avons

comme matériel à disposition dans la nature, avec des animateurs néerlandophones. Par exemple, on propose de composer le mot «feuille» avec les feuilles qu'on trouve dans les bois, on construit des phrases en néerlandais sur le thème de la forêt, explique Céline Henriët, coordinatrice des projets de l'association. C'est une expérience d'apprentissage dans la nature et avec la nature» <http://bosquets.be/>

Autre vision sur le terrain

Denis Brosteau, enseignant à l'école de la Providence de Saint-Servais, a fait l'expérience de cours donnés en pleine nature. Témoignage.

Avec quelles classes participez-vous à ces activités ?

Nous accompagnons les élèves de cinquième et de sixième année du primaire, avec les membres du groupe de travail Tous dehors et le Centre régional d'initiation à l'environnement de Namur.

Que pouvez-vous enseigner en

pleine nature ?

Les animations se font bien sûr dans le cadre du programme scolaire. Avant les excursions, nous nous concertons entre accompagnateurs et enseignants pour voir ce qu'on peut mettre en place en terme de pédagogie, d'enseignement puis ce qu'il est possible de faire sur le terrain. Pour les sciences, à la mare de Saint-Servais nous avons demandé aux élèves de collecter des exemples d'êtres vivants pour pouvoir ensuite les étudier. Ça leur donne vraiment une autre vision des choses,

grâce à des expérimentations concrètes, et leur permet de se concentrer sur ce qu'ils font.

Comment s'organise la gestion du groupe ?

Il y a parfois quelques difficultés, et tous ne sont pas enthousiastes. Des élèves pensent aussi que ce qui était interdit à l'école est autorisé en pleine nature, ils ne se croient plus en cours. Certains mâchent des chewing-gums. Il faut donc bien les recadrer et replacer les choses dans leur contexte. ■ **A.G.**

Cours extérieurs : quelle responsabilité ?

À l'extérieur, les activités et cours dispensés dans le cadre scolaire impliquent des responsabilités précises.

Détail des règles d'encadrement une fois passées les barrières de l'école.

1. Deux accompagnateurs Pour les classes primaires, la présence de deux adultes accompagnateurs par tranche

de 25 élèves est obligatoire. L'un des accompagnateurs doit être le titulaire, le responsable de la classe ou le directeur de l'établissement scolaire.

Pour 10 élèves supplémentaires, un accompagnateur doit s'ajouter à l'équipe. Ces mêmes accompagnateurs sont généralement choisis par le directeur de l'établissement scolaire.

2. Directeur responsable Les activités dont la durée n'excède pas un jour de cours sont organisées sous la responsabilité du chef d'établissement, qui doit donner son accord avant les déplacements.

3. Séjours : 15 jours maximum Dans le cadre de classes rurales, de classes vertes ou urbaines, de séjours linguisti-

ques ou de tout autre voyage à visée pédagogique, la durée du séjour ne doit pas excéder 15 jours de classe, même à l'étranger. Un délai déterminé principalement pour veiller au bon suivi du programme scolaire.

l'activité ne dépasse pas une journée de cours, aucune formalité particulière n'est requise.

gogique exercée en dehors des murs de l'école. ■

A.G

L'inspection responsable doit toutefois être avertie du déplacement en question.

Elle doit pouvoir disposer

de documents attestant de la réalisation et de l'organisation de toute activité péda-

4. Pas de formalité administrative particulière Si la durée de